

A LITTLE FAMILY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3 500 euros
Siège social : 43, Rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille
837 783 000 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 7 MAI 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 mai,
A dix heures,**

**Madame Anne-Laure LEROYER, demeurant 62 Boulevard Marius Thomas -
13007 Marseille,**

Associée Unique de la société **A LITTLE FAMILY,**

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

**Madame Anne-Laure LEROYER, Associée Unique, décide de transférer le siège social du
43, Rue Neuve Sainte-Catherine - 13007 Marseille au 38, Rue Roux de Brignoles –
13006 Marseille à compter du 29 mai 2025.**

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 38 Rue Roux de Brignoles – 13006 Marseille. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anne-Laure LEROYER